



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°25-AV-0056

PORTANT AUTORISATION
TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Objet : Vente
mensuelle de gâteaux

7 février 2025 - 30 mai
2025

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU les articles du code de la route,

Vu l'article R.610-5I du code pénal,

Considérant la demande d'autorisation formulée par l'organisateur,

Considérant que l'organisation de la manifestation définie ci-dessous conduit à une occupation du domaine public communal,

ARRETE

ARTICLE 1 - AUTORISATION :

L'Association des Parents d'Élèves de l'école de Choudy sise 1 rue des Pélicans - 73100 Aix-les-Bains, représentée par Madame Lucie MITHIEUX-DECHAVANNE, est autorisée à occuper le domaine public communal à l'occasion de l'organisation d'une vente de gâteaux un vendredi de chaque mois, sous réserve de se conformer aux prescriptions du présent arrêté :

BOULEVARD GARIBALDI selon le plan joint en annexe

- du 07/02/2025 au 30/05/2025, de 16h00 à 17h30, les dates et horaires comprennent le montage et le démontage.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formulé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, auprès du tribunal administratif sis 2 place de Verdun – B.P. 1135 – 38022 Grenoble cedex, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

ARTICLE 3 :

Le directeur général des services municipaux et les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

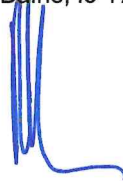
Arrêté N° 25-AV-0056
1/2

ARTICLE 4 :

Copie de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Savoie,
- Monsieur le Commandant de Police,
- Monsieur le Chef de service de police municipale,
- Les services techniques,
- Le requérant.

Aix-les-Bains, le 17 janvier 2025.



**Le Maire d'Aix-les-Bains
Renaud BERETTI**



ÉCOLE DE CHOUDY, BOULEVARD GARIBALDI



Accusé de réception d'un acte en préfecture

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 25-AV0056 PORTANT AUTORISATION

TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE L'APE

Objet de l'acte : DE CHOUDY REPRÉSENTÉE PAR MADAME LUCIE MITHIEUX-
DECHAVANNE À L'OCCASION D'UNE VENTE DE GÂTEAUX UN VENDREDI
PAR MOIS

.....
Date de décision: 23/01/2025

Date de réception de l'accusé 23/01/2025
de réception :

.....
Numéro de l'acte : AM25AV0056

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20250123-AM25AV0056-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 3 .5 .2

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Autres

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : ODP arrêté municipal 25-AV-0056 au profit de l'APE de Choudy pour une
vente de gâteaux un vendredi par mois.pdf (99_AI-073-217300086-
20250123-AM25AV0056-AI-1-1_1.pdf)